pro-salute.ch

Secrétariat, c/o Santé publique Suisse
30, rue Dufour
3005 Berne
www.pro-salute.ch / info@pro-salute.ch

Berne, 15.06.2026

Session d'été 2026 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil national

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
17.06.26	26.031	OCF. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (garantie du principe de la collecte unique des données). Modification	**Adoption**	pro-salute.ch soutient en principe l'objectif du projet, qui vise à éviter les collectes multiples de données de santé et à rendre les processus administratifs plus efficaces. Cela peut notamment représenter un allègement pour les patient-e-s, lorsqu'ils ne doivent pas fournir à plusieurs reprises les mêmes données à différents organismes. En même temps, le projet concerne des données de santé particulièrement sensibles et élargit le cercle des destinataires potentiels de ces données. Du point de vue de pro-salute.ch, il est donc essentiel que les assuré-e-s conservent le contrôle de leurs données et puissent comprendre de manière transparente quelles instances accèdent à leurs données et dans quel but. Leurs droits en matière de protection et de sécurité des données doivent être garantis. Cela nécessite des normes élevées de protection des données, des règles d'accès claires ainsi que des procédures sûres et transparentes pour le traitement et la transmission des données.
17.06.26	25.4153	Mo. Würth. Halte aux nouvelles recommandations sur la consommation modérée d'alcool !	**Rejeter la motion**	La motion demande de suspendre l'élaboration de nouvelles recommandations relatives à la consommation d'alcool, alors que les connaissances scientifiques actuelles mettent clairement en évidence les risques de l'alcool pour la santé. L'OMS souligne que même une faible consommation d'alcool comporte déjà des risques pour la santé. La Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT) le confirme également dans sa prise de position actuelle. L'étude de synthèse souvent citée de l'American Heart Association ne contredit pas ce constat : elle ne peut démontrer un effet protecteur d'une consommation modérée d'alcool que pour les maladies cardiovasculaires. En ce qui concerne la concentration, la désinhibition (à court terme) et les risques de cancer (à plus long terme), le risque accru commence dès le premier verre. En Suisse, l'alcool engendre chaque année des coûts sociaux d'environ 2,8 milliards de francs, notamment en raison des frais de traitement, des absences au travail et des coûts liés aux poursuites pénales. pro-salute.ch recommande de rejeter la motion.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !